ÉTUDES SUR LA PAROLE

ESDRAS

par J.N.Darby

[Introduction 1](#_Toc361668931)

[Chapitres 1 et 2 2](#_Toc361668932)

[Chapitre 3 3](#_Toc361668933)

[Chapitre 4 3](#_Toc361668934)

[Chapitres 5 et 6 4](#_Toc361668935)

[Chapitres 7 à 10 5](#_Toc361668936)

# Introduction

Les événements que nous avons considérés à la fin des Rois et des Chroniques avaient une portée immense. Le trône de Dieu n’était plus à Jérusalem. Dieu avait accompli sa menace de rejeter la ville qu’il avait choisie. Il avait conféré aux Gentils le trône du monde (Dan. 2: 37). Non seulement Israël avait manqué sous l’ancienne alliance et rejeté Dieu (1 Sam. 8: 7), de sorte que Dieu n’était plus son roi, mais, même après que la grâce eut élevé la famille de David, comme soutien des relations du peuple avec Dieu, sous la domination de cette maison, tout avait été entièrement corrompu par le péché ; de sorte qu’il n’y avait plus de remède, et que Lo-Ammi (pas mon peuple) avait été écrit sur le front d’un peuple qui avait abandonné Dieu. Les conseils de Dieu ne peuvent manquer ; mais tel était le triste état des relations de ce peuple avec Dieu, si l’on peut dire qu’un tel jugement laissait encore subsister des relations. En tant que cela tenait à Israël, à l’homme, tout était perdu. Les conséquences de cela, quant aux voies de Dieu, étaient d’une haute importance ; elles n’étaient rien moins qu’ôter son trône de la terre, que rejeter actuellement Son peuple, quant à Son gouvernement terrestre et transférer la puissance aux Gentils. Mis à l’épreuve sous la loi, l’homme avait manqué, et il était condamné. Il avait reçu l’appui de la grâce par des moyens que Dieu lui avait accordés dans la famille de David, pour le mettre à même de continuer à jouir des bénédictions qui lui étaient accordées, et il avait encore manqué. La royauté était entre les mains des Gentils, et le peuple était sous la condamnation selon l’ancienne alliance.

Mais, maintenant, Dieu ramène un petit Résidu, afin que le vrai Roi pût lui être présenté et fait rebâtir le temple dans son lieu, selon les promesses faites par la bouche de Jérémie, et à la requête de son serviteur Daniel. Celui-ci, encore à Babylone, était plus pénétré du véritable état du peuple que ceux qui relevaient le temple, et reçoit des communications d’une bien plus grande étendue, à l’égard de la destinée future d’Israël et des intentions de Dieu à son sujet. Une juste appréciation du retour de la captivité ne manque donc pas d’importance, parce qu’il est évident que l’intelligence des voies de Dieu à l’égard du rétablissement d’Israël, et l’arrivée au milieu d’eux sur la terre du Messie lui-même, se rattachent à cet événement. Dieu a voulu qu’il y eût quelque relâche ; mais le courant de Ses conseils, concernant les temps des Gentils et la position de son peuple, n’a pas été changé. Ils étaient toujours assujettis aux Gentils (\*).

(\*) La venue de Christ n’a pas changé cela. Le rétablissement du Résidu a fourni l’occasion de cette présentation de Christ au peuple suivant les promesses ; mais sa réjection laissait leur maison désolée, et ils ne devaient plus le revoir jusqu’à ce qu’ils se repentissent aux derniers jours. En attendant, pendant sa vie sur la terre, nous avons non seulement en Luc l’époque indiquée d’une manière divine par les règnes des gouverneurs gentils, mais, lorsqu’on le presse sur ce point, le Seigneur fait allusion à leur position et confond leur hypocrisie (qui aurait voulu profiter de ce qui était le fruit et les gages de leur propre péché pour Le placer dans une difficulté inextricable) en leur disant de donner à César ce qui était à César et à Dieu ce qui était à Dieu. Pendant ce temps, des conseils plus profonds et plus précieux s’accomplissaient.

# Chapitres 1 et 2

C’est Cyrus, roi de Perse, qui ordonne que le peuple retourne à Jérusalem, et que le temple soit rebâti. Figure, lui-même, sous quelques rapports, d’un libérateur bien autrement glorieux, il reconnaît Jéhova, le Dieu d’Israël, pour le vrai Dieu. Il est l’homme qui invoque le nom de l’Éternel, suscité de l’Orient, et qui marche «sur les princes comme sur de la boue». Appelé par son nom par l’Éternel dans ce but, il favorise Israël et honore Dieu. Distingué et béni par la faveur du Dieu fort, homme dont la conduite a certainement été sous la direction de Dieu, son caractère personnel n’empêche pas que ce soit le temps des Gentils, bien que Dieu ait mis au coeur de l’un de ces Gentils de favoriser son peuple. Les paroles de Dieu, prononcées par Jérémie, sont accomplies. Babylone est jugée, événement caractéristique de toute importance. Mais, de fait, ce qui subsiste encore, c’est une prolongation de sa puissance. Le siège de l’autorité royale que Dieu confère à l’homme est une ville qui n’est pas celle de Dieu, qui n’est ni la Jérusalem terrestre, ni la céleste. La famille de David ne tient plus le sceptre qui lui a été confié.

La verge de la tribu de Juda est gardée, il est vrai, pour que la branche des racines d’Isaï (És. 11: 1) soit présentée à cette tribu. Mais la puissance des Gentils subsistait toujours, même dans le temps où le Messie était sur la terre, où il lui fallait recommander aux Juifs de rendre à César ce qui était à César. La présentation de Jésus, le vrai Messie, n’a été que l’occasion de mettre cela au grand jour par leur cri : «Nous n’avons pas d’autre roi que César».

Cependant Dieu donne encore au peuple, coupable sous la loi, l’occasion d’exercer la foi. Examinons les principes qui caractérisent l’énergie du Saint Esprit dans le peuple, lors du retour de la captivité.

La première chose à remarquer, c’est que, ayant senti ce que c’est que d’avoir affaire aux Gentils, et ayant éprouvé la force et la méchanceté de ceux dont ils avaient autrefois recherché le secours (et, sous ce rapport, l’esprit immonde les avait quittés), les fils de la captivité décident qu’Israël sera vraiment un Israël sans mélange et démontré tel. Ils apportent un grand soin à vérifier la généalogie du peuple et des sacrificateurs, afin que personne, sauf Israël, ne soit engagé dans l’oeuvre. Auparavant, un sacrificateur succédait à un autre sans examen préalable ; la généalogie n’était pas vérifiée, et les enfants prenaient la place de leur père dans la jouissance des privilèges que Dieu leur avait accordés. Maintenant il s’agit pour Israël, par la grande grâce de Dieu, de recouvrer sa position. Ce n’était ni le commencement de son histoire, ni la puissance qui se déployait au commencement ; c’était un retour, et désormais le désordre que le péché avait introduit ne devait pas être toléré. Ils échappaient, du moins partiellement, aux fruits du péché. Nul autre n’avait affaire là, sauf *Israël*. Désigner ceux qui faisaient partie de la famille de Dieu, cela était maintenant la chose essentielle. Être délivrés de Babylone était leur délivrance. C’était cette famille, ou un petit Résidu, que Dieu en avait fait ou en faisait sortir. Ainsi, d’entre ceux-là mêmes qui étaient revenus en Judée, quiconque ne pouvait produire sa généalogie était mis de côté, et tout sacrificateur qui se trouvait dans le même cas était exclu de la sacrificature, comme profane, quelle que fût, paraît-il, la réalité de sa qualification. Peut-être le discernement divin les reconnaîtrait-il plus tard, ainsi que leurs droits ; mais le peuple revenu de la captivité ne le pouvait pas. C’était un peuple dénombré et reconnu. Chacun demeurait dans sa propre ville. C’était de la faiblesse, car ils n’avaient pas de sacrificateur avec les Urim et les Thummim (2: 63), mais c’était de la fidélité.

# Chapitre 3

Au septième mois (\*), les enfants d’Israël se réunissent à Jérusalem, chacun y montant du lieu qu’il habitait. La première chose qu’ils y font, sous la direction de Jéshua et de Zorobabel, c’est de bâtir l’autel, de se placer sous l’aile du Dieu d’Israël, seul Secours et seul Protecteur de son peuple, car ils avaient peur du peuple du pays. Leur refuge est en Dieu : beau témoignage de la foi ! précieux effet de l’épreuve et de l’abaissement dans lesquels ils se trouvaient ! Environnée d’ennemis, Jérusalem sans murailles est protégée par l’autel de son Dieu érigé par la foi du peuple de Dieu ; et la ville est dans une sûreté plus grande que lorsque ses rois et ses murailles étaient encore debout. La foi, exacte à suivre la Parole, se confie en la bonté de son Dieu. Cette exactitude à suivre la Parole caractérisait alors les Juifs de ce temps-là sous plusieurs rapports. Nous l’avons vue au chapitre 2: 59-63, où quelques-uns ne pouvaient pas faire preuve de leur généalogie ; nous la retrouvons ici, au chap. 3: 2, et encore au verset 4, à l’occasion de la fête des tabernacles. Habitudes, traditions, tout cela était perdu. Ils se gardaient bien de suivre les coutumes de Babylone. Que leur restait-il, sinon la Parole ? Un tel état lui donnait toute sa force. Tout ceci a lieu avant que la maison soit bâtie. C’était la foi cherchant la volonté de Dieu, quoiqu’elle fût loin d’avoir mis les choses en ordre. Nous trouvons donc l’absence de la prétention de faire, sans Dieu, les choses qui exigeaient un discernement dont on manquait. Mais avec une foi touchante, ces Juifs exercent la piété envers Dieu, adorent Dieu, et le placent, pour ainsi, dire, au milieu d’eux, en lui rendant ce que le devoir exigeait. Ils reconnaissaient Dieu par la foi ; mais, jusqu’à ce que l’Urim et le Thummim fussent là, ils ne placent personne, de la part de Dieu, dans le but de lui donner quelque compétence pour agir de Sa part, dans une position qui exigeait l’exercice de l’autorité divine.

(\*) C’était le mois de la fête des trompettes : figure de la restauration d’Israël dans les derniers jours.

Ayant enfin réuni les matériaux que le roi de Perse leur avait accordés, les Juifs commencent à bâtir le temple et en posent les fondements. La joie du peuple, en général, était grande. Cela était naturel et juste. Ils louent l’Éternel selon l’ordonnance de David, et chantent (combien il était à propos de le faire en ce moment-là !): «Sa bonté demeure à toujours». Toutefois, les vieillards pleuraient, eux qui avaient vu la première maison, cette maison bâtie sous la direction inspirée de Dieu. Hélas ! cela se comprend. Celui qui pense aujourd’hui à ce que l’Assemblée de Dieu était au commencement, comprendra les pleurs de ces anciens (voyez Actes 2: 4). Cela convenait à la proximité de Dieu. Dans une position plus éloignée, il était juste que la joie, ou du moins les cris confus qui proclamaient seulement l’événement public, fussent entendus ; car, en effet, Dieu était intervenu en faveur de son peuple.

La joie était en sa présence et lui était agréable. Les pleurs confessaient la vérité et exprimaient un juste sentiment de ce que Dieu avait été pour son peuple, et des bénédictions dont il avait joui sous Sa main. Les pleurs reconnaissaient, hélas ! ce que le peuple de Dieu avait été pour Dieu, et ces pleurs lui étaient agréables. On ne pouvait distinguer les pleurs des cris de joie ; résultat vrai, naturel et triste, mais convenable devant Dieu. Car il se réjouit de la joie de son peuple et il comprend ses pleurs. C’était, en effet, l’expression vraie de l’état des choses.

# Chapitre 4

Mais, en pareil cas, les difficultés ne proviennent pas seulement de la faiblesse du Résidu ; elles proviennent aussi d’éléments avec lesquels il se trouve extérieurement en rapport, et qui, en même temps, sont étrangers aux relations du peuple avec Dieu. Dans le cas d’Israël, la faiblesse était *réelle,* parce que, tout en étant fidèle à son peuple selon ses besoins, Dieu, de fait, n’intervient pas pour l’établir sur l’ancien pied. Agir ainsi n’aurait pas été moralement convenable, ni à l’égard de la position dans laquelle le peuple était avec Dieu, ni à l’égard du pouvoir que Dieu avait établi au milieu des Gentils, en mettant Israël de côté, ni, non plus, en vue de l’instruction des siens, dans tous les temps, quant au gouvernement de Dieu. On ne méprise jamais impunément ses relations avec Dieu.

Mais, en outre, dans un tel état de choses, la puissance du monde s’étant déjà si fort insinuée dans le pays de la promesse, et même parmi le peuple de la promesse, des difficultés surgissent du fait que des hommes qui se trouvaient, à la suite de l’intervention de l’autorité civile, dans l’enceinte du pays de la promesse, désiraient participer avec les Juifs à la construction du temple. Ils alléguaient, à l’appui de leur prétention, qu’ils invoquaient Dieu comme les Juifs, et qu’ils Lui avaient sacrifié depuis qu’Esar-Haddon les avait amenés dans le pays. Ce n’était pas de l’inimitié. Pourquoi repousser un tel désir ? Mais l’Esprit de Dieu les appelle les ennemis de Juda et de Benjamin. Le peuple de Dieu, l’Église de Dieu, doit avoir conscience des privilèges qui lui appartiennent en propre, et qu’elle est l’Église du Seigneur. L’Éternel aimait Juda et Benjamin. C’était sa grâce envers ce peuple qui était la source de toute la bénédiction dont il était l’objet, et le peuple était tenu de reconnaître pleinement cette grâce envers lui. Ne pas la reconnaître, c’était la mépriser. Or cette grâce était la souveraine bonté de Dieu. Admettre des étrangers aurait été se montrer insensible à cette grâce comme la seule source du bien ; ç’aurait été la perdre et dire qu’ils n’en étaient pas plus les objets, selon la souveraine bonté de Dieu, que d’autres personnes du monde.

Mais la fidélité et l’intelligence des chefs d’Israël écartent ce piège. «Nous seuls, disent-ils, nous bâtirons à l’Éternel, le Dieu d’Israël». «Vous n’avez pas affaire avec nous pour bâtir une maison à notre Dieu». Effectivement, c’eût été nier qu’il était leur Dieu, le Dieu d’Israël. C’est le cas de l’Église particulièrement, lorsqu’elle est appelée à reconnaître ses privilèges après un long oubli et un pénible châtiment.,

Si Dieu permet cela pour mettre son peuple à l’épreuve ou pour le châtier, il est possible que l’oeuvre soit arrêtée par les menées et la malice de ceux qui loueront le grand et glorieux Osnappar, auprès des puissances de la terre, et prendront auprès d’elles leur vrai caractère terrestre, de même qu’ils avaient revêtu l’apparence de la piété en cherchant à s’insinuer au milieu du Résidu d’Israël. La puissance qui appartenait au peuple de Dieu, au temps de son indépendance de jadis, effraie celui qui, ne se confiant pas en Dieu, redoute pour sa propre autorité l’effet de l’énergie que produit l’Esprit de Dieu dans Son peuple, énergie indépendante de cette autorité, quelque soumis que le peuple y soit. Israël agissait ici selon le décret même du roi Cyrus ; mais cela n’entre pas en considération. Ce qui dépend de Dieu est absolu, ce qui ne dépend pas de lui est arbitraire ; mais les fidèles n’ont rien à faire avec tout cela. Dieu peut voir que l’épreuve et le châtiment leur sont nécessaires. Dans tous les cas, ils ont à traverser ce qui met la foi à l’épreuve ; mais leur voie est réglée par la volonté de Dieu, et leur foi s’attend à Lui. Ils ont dû attendre ici ; mais le temps voulu de Dieu devait arriver, et cela n’a pas lieu par une simple ordonnance du roi des Gentils.

# Chapitres 5 et 6

Dieu leur suscite, d’une autre part, un encouragement d’un bien plus grand prix. Si le *peuple* était asservi aux Gentils, Dieu restait toujours souverain ; sa parole est toujours d’une autorité absolue pour son peuple lorsqu’il daigne la lui adresser. Si cela est nécessaire, il saura disposer les coeurs des rois pour la maintenir. Dans tous les cas, c’est à son peuple à la suivre sans chercher un autre motif, ou un autre appui. Aggée et Zacharie sont envoyés de Dieu et prophétisent au milieu du peuple. Ces communications directes de Dieu étaient infiniment précieuses, comme l’est toujours Sa Parole ; et quoiqu’elles ne changeassent pas la position du peuple vis-à-vis des Gentils, elles étaient une preuve touchante que Dieu s’intéressait à son peuple, et que, quelles que fussent leurs afflictions, le Dieu d’Israël était au-dessus de tout ce qui avait le pouvoir de les opprimer.

J’ai dit que le peuple devait attendre ; et ce fut le cas, lorsque le décret qui lui interdisait de continuer à bâtir fut rendu. Mais bien des années s’étaient écoulées avant que cette défense arrivât ; et en examinant les prophéties qui jettent tant de lumière sur l’histoire contemporaine, et en comparant les dates, il me semble évident que le manque de foi dans le Résidu était le véritable empêchement. Il y avait des adversaires dans le pays même qui les *effrayaient,* et qui ainsi les empêchaient de bâtir. Il paraît que les Juifs n’osaient pas continuer. Les ennemis gagnent des conseillers à la cour de Perse, pour mettre des entraves à l’oeuvre des Juifs, mais la première chose est qu’ils affaiblissent les mains du peuple. La défense de bâtir ne fut obtenue que deux règnes plus tard, mais les Juifs avaient cessé de bâtir par la frayeur que leur inspiraient leurs adversaires (comp. 4: 4 et 24 ; et 5: 1, avec Aggée 1: 1, 2, 4 ; 2: 15). Ce ne fut pas non plus parce que le décret d’Artaxerxès fut rapporté, qu’ils recommencèrent à bâtir, mais parce qu’ils craignirent l’Éternel et ne craignirent pas le commandement du roi, «comme voyant celui qui est invisible» (Aggée 1: 12, 13). Dieu n’était pas plus à craindre sous le règne de Darius que sous celui de Cyrus ou d’Artaxerxès ; mais la source de leur faiblesse était qu’ils avaient oublié Dieu. Cela fait ressortir la grande grâce de Dieu qui les réveille par la bouche d’Aggée. Jusque-là, les châtiments de Dieu avaient aussi visité le peuple (Aggée 1: 10, 11).

Tout cela fait voir qu’Israël était en faute en abandonnant la construction du temple. Il paraît, en Aggée (2: 15), qu’aucun progrès n’avait eu lieu. La terreur que les adversaires leur inspiraient les avait arrêtés. Ils étaient en cela sans excuse, ayant même pour eux l’ordonnance du roi. Ce qui leur manquait, c’était la foi en Dieu. Nous avons vu que lorsque la foi existait ils ont osé bâtir, quoiqu’il y eût une ordonnance contraire. L’effet de cette foi, et cela, par *l’intervention même de leurs adversaires,* est de donner lieu à un décret en leur faveur. Il est bon de se confier en Dieu : que son Nom en soit béni !

Sous l’influence des prophéties d’Aggée et de Zacharie la maison est achevée (6: 15).

Cette grande grâce de l’Éternel est une vraie occasion de joie. Les sacrificateurs sont établis dans leurs rangs, et les Lévites dans leurs départements, selon la loi de Moïse, et nous trouvons plus de fidélité que dans les meilleurs jours des rois (comp. 6: 20, avec 2 Chron. 29: 34). Mais nous n’entendons pas parler des ordonnances de David, et une lacune encore plus grande se trouve dans la célébration de la fête de la Dédicace. Ils mangent la Pâque, preuve que l’on pouvait se souvenir du rachat du peuple dans le pays, doux privilège du Résidu restauré. Plusieurs aussi viennent à eux, se retirant des souillures des nations du pays. L’Éternel leur avait donné des sujets de joie ; mais le feu ne descend plus du ciel pour manifester l’acceptation divine du sacrifice offert pour la dédicace de la maison. C’était une différence négative, il est vrai, mais d’une portée immense. Et même ce qui faisait le sujet de leur joie trahissait l’état dans lequel ils étaient : «L’Éternel... avait tourné vers eux *le coeur du roi d’Assyrie,* pour fortifier leurs mains dans l’oeuvre de la maison de Dieu, du Dieu d’Israël». C’était une grande bonté et une touchante grâce de sa part; mais quel changement !

# Chapitres 7 à 10

Hélas ! ce n’était pas la fin de cette histoire. La bonté de Dieu doit encore veiller sur l’infidélité et sur les chutes de son peuple, lors même que c’est un petit Résidu qui, par sa grâce, a échappé à la ruine. Il met dans le coeur d’Esdras, scribe versé dans la loi de Moïse, de penser au résidu à Jérusalem, de rechercher la loi de l’Éternel, de la suivre et de l’enseigner. Ici c’est encore le roi Gentil qui l’envoie dans ce but à Jérusalem. Toute bénédiction est de Dieu, mais rien (sauf la prophétie, dans laquelle Dieu était souverain, ainsi que nous l’avons déjà vu en Samuel lors de la chute du peuple), rien en fait d’autorité ne vient immédiatement de Dieu. Il ne pouvait pas méconnaître le trône qu’il avait lui-même établi parmi les Gentils sur la terre, et Israël était un peuple terrestre.

Le caractère de cette intervention de Dieu dans la mission d’Esdras me semble être une touchante preuve de sa bonté. Elle convenait parfaitement aux besoins du peuple. Ce n’était pas la puissance ; elle avait été transportée ailleurs. C’était la connaissance de la volonté et des ordonnances de Dieu — de ses pensées dans la Parole. Le roi lui-même reconnaît cela (7: 25). Gardé par la bonne main de son Dieu, cet homme pieux et dévoué monte avec plusieurs autres à Jérusalem. Aussitôt qu’il peut s’en occuper, il trouve, hélas ! la loi déjà violée, le mal déjà entré ! Israël ne s’était pas tenu séparé des peuples du pays, et les principaux même avaient été les premiers à commettre ce péché. Esdras en est confondu ; il reste désolé toute la journée. Se peut-il que ce Résidu que Dieu avait comme arraché du feu, ait si tôt oublié la main de Celui qui l’avait délivré, et épousé les filles d’un dieu étranger ! Ceux qui tremblaient à la parole de l’Éternel s’étant assemblés avec lui, Esdras s’humilie de ce péché. Au temps de l’oblation du soir, il exprime avec effusion la profonde affliction de son coeur devant Dieu. Les coeurs d’une grande multitude sont touchés par la grâce. Il n’y a pas de réponse d’un prophète, comme en pareil cas cela était arrivé si souvent ; mais il y a réponse de Dieu dans le coeur des coupables. Nous avons péché, dit l’un d’entre eux ; «mais maintenant, il y a espérance pour Israël à cet égard» (10: 2). Ils se mettent à l’oeuvre de bon coeur. Israël est sommé, chacun sous peine d’exclusion, de monter à Jérusalem, et ils s’assemblent au temps des pluies, car la chose était urgente ; et l’assemblée reconnaît qu’il est de son devoir de se conformer à la loi. Sous la main d’Esdras, et par les soins de ceux qui étaient établis pour cela, la chose fut faite en deux mois. Quant à ceux qui avaient pris des femmes étrangères, ils s’accordèrent à renvoyer leurs femmes, reconnurent leur péché et offrirent un bélier pour le délit.

Encore une fois, nous trouvons que ce qui caractérise l’oeuvre de l’Esprit de Dieu, et l’intervention de Dieu au milieu de son peuple, quant à sa marche et à son état moral, c’est la séparation de tout ce qui n’était pas comme eux le peuple de Dieu. Ceux de la race sacerdotale qui n’avaient pu produire leur généalogie avaient été exclus de la sacrificature comme souillés, et ceux du peuple qui étaient dans le même cas n’avaient pas été reconnus. Ils refusent absolument d’admettre à participer à l’oeuvre ceux du pays qui voulaient bâtir le temple avec eux ; et enfin, lorsqu’il s’agit de leurs propres femmes, dont plusieurs avaient eu des enfants, ils ont à les renvoyer, et à se séparer, coûte que coûte, de ce qui n’était pas Israël. C’est cela qui caractérise la fidélité dans une position comme la leur, c’est-à-dire comme un Résidu sorti de Babylone, et occupé à relever le temple et le service de Dieu selon les moyens qui leur restaient.

Au reste, nous voyons que Dieu n’a pas manqué de les consoler par son témoignage — douce et précieuse consolation ! Mais la puissance des Gentils était là. Ce qui tenait à l’autorité et au trône à Jérusalem, et à la capacité d’ordonner qui s’y rattachait, n’était pas rétabli. La sanction publique de Dieu n’était pas accordée. Dieu, toutefois, bénit le Résidu de son peuple quand il est fidèle. Mais la chose qui ressort le plus de tout cela et qui devrait encourager nos coeurs, c’est la grâce qui, au milieu d’une telle ruine et en présence du trône des Gentils, établi à cause du péché d’Israël, pouvait encore bénir le peuple, tout en reconnaissant ce trône érigé sur eux en jugement. Leur position est décrite d’une manière claire et touchante au chap. 9: 8, 9 : «Nous *sommes* serviteurs».

C’est un temps solennel que celui où, dans ses compassions, Dieu encourage et soutient le petit Résidu de son peuple à travers leurs difficultés, et les reconnaît, autant que possible, après la ruine que leur infidélité avait amenée sur eux, à un tel point que Dieu avait été forcé de dire : Lo-Ammi.

Il est affligeant de voir le peuple, après une telle grâce, se plonger de nouveau dans l’infidélité et s’éloigner de Dieu. Mais tel est Dieu, et tel est l’homme.

Souvenons-nous toujours qu’Israël était un peuple terrestre et que leur vraie place en bénédiction maintenant (\*) est celle du siège de la puissance de Dieu en justice sur la terre, en sorte que leurs relations avec une autre puissance, établie maintenant au milieu des Gentils, avait un caractère particulier. Mais si l’on se souvient de cela, dans l’application du contenu de ce livre à d’autres circonstances, les instructions qu’il nous offre sont extrêmement intéressantes, parce qu’elles nous présentent : 1° les principes de conduite dans lesquels la foi est manifestée, au milieu de difficultés qui se rattachent à une restauration partielle d’un état de ruine ; 2° la dépendance de Dieu par laquelle l’homme est soutenu au milieu de ces difficultés ; 3° les voies de Dieu à l’égard de ses serviteurs et 4° l’absence de toute prétention à rétablir ce qui ne pouvait être rétabli en puissance. À côté de cela nous pouvons envisager le livre d’Esdras comme la manifestation de la miséricorde et des voies de Dieu qui laissait subsister le sceptre de Juda jusqu’à ce que «Shilo» vînt. Il n’y avait ni Shéchina dans le temple, ni Urim et Thummim avec le sacrificateur, mais il y avait une intervention souveraine de Dieu dans cette bonté qui demeure à jamais, en sorte que la porte était ouverte pour la venue du Messie selon les promesses faites aux pères. Le jugement de la puissance Gentile de Babylone apportait avec lui le témoignage d’une meilleure délivrance, mais pour cela il fallait attendre le temps que Dieu avait fixé pour le plein accomplissement de ses desseins.

(\*) Je dis maintenant, parce que jusqu’au temps de Samuel Israël était appelé à être béni dans l’obéissance sous la sacrificature, Dieu étant son roi. Mais après les jours de David, Christ étant devant les yeux, la nation devint le siège de la puissance de Dieu en justice, pour autant qu’elle jouissait de la bénédiction.